Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215600925-20260520-DEL082026_CCAS-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°08-20268

Date de convocation *: 07/05/2026*

Nombre de conseillers :

En exercice :	*13*
Présents :	*11*
Absentes :	*2*

L'an deux mil vingt-six, le mercredi vingt mai à dix- neuf heures, les membres du conseil d'administration légalement convoqués se sont réunis dans la salle de la mairie su la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Laëtitia BRIZOUAL, Mme Marie-Thérèse EVEN, M. Éric POSSÉMÉ, Mme Christelle GAULARD, Mme Typhen GROSEIL, Mme Laura CANTRELLE, Mme Monique LE BRETON, M. Joël MARIVAIN, M. Phillipe SAINT JALMES, Mme Mélanie LAMOUR, M. Mickaël MALARGE

ETAIENT ABSENTES :

Mme Florine CORRE
Mme Valérie PERRIGAUD

Mme Marie-Thérèse EVEN secrétaire.

Affectation du résultat

Le Conseil d'Administration vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Pour rappel : excédent reporté de la section investissement de l'année antérieure :	0,00€
Pour rappel : excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure :	28 262,31€
Un solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement de :	0,00€
Un résultat d'exécution (déficit) de la section de fonctionnement de :	439,73€
-article 002 – excédent de fonctionnement reporté	27 822,58€

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** cette proposition.

Pour extrait conforme,
La Présidente
Laëtitia BRIZOUAL

